

Mardi, 3 Juillet, 9 hrs. a. m.

Les candidats suivants, dont les titres ne seront en règle qu'au mois de Sept. prochain, pourront obtenir la licence du Bureau, à cette date, sans aller à Québec, sur présentation de leurs titres et prestation du serment requis devant M. le Président :

MM.

Choquette, Emile.	Ouellet, Jos. Adrien.
Dubuc, Léotable.	Pope, Edgerton L.
Ducharme, Jos. Charles.	Paterson, William Fred.
Guertin, Isidore Albert.	Rhéaume, Zéphir.
Lamarque, Lucien Arthur.	Valois, Jos. Michel A.

Après prestation du serment requis, M. William James Enright reçoit la licence du Bureau, en vertu d'un acte de la Législature, le dispensant de tout examen préliminaire ou professionnel.

Drs. Margaret Currie et Harry P. Smith, ayant passé leurs examens primaires devant les assesseurs du Bureau, devront subir un examen satisfaisant sur les matières finales avant de recevoir leur licence.

Les candidats suivants, dont les titres n'ont pas été trouvés conformes aux règlements du Collège, ont reçu le privilège de la loi Pineault, modifiée par l'amendement Roy, et devront se conformer aux résolutions ci-haut mentionnées.

MM.

Allan, J. Leduc.	Gravel, Louis Jos. Alfred.
Abdou, Antoine.	Gauthier, Ernest.
Archambault, Amable.	Girouard, Dolphis Léonard.
Bernard, Léonce.	Hansford, Susanna E. Marion
Brunet, Michel.	Longpré, Damase.
Boucher, Napoléon.	Lesage, Arthur.
Colin, Albert.	Lovett, Thomas.
Clermont, Ovide.	Lemoine, Jos. Hormisdas.
Chabot, J. A. N.	Lefebvre, Arthur Michel.
Daignault, Marcel.	Labelle, Urgèle.